

Manifeste de Travail.Suisse

Travail.Suisse et ses fédérations veulent l'égalité dans les faits entre toutes les personnes, quel que soit leur sexe et leur genre. Il faut faire respecter l'égalité grâce aux mesures prioritaires suivantes :

- **Combattre la discrimination salariale :** La loi sur l'égalité (LEG) doit prévoir des contrôles et des sanctions pour les entreprises qui ne respectent pas l'égalité salariale. En attendant, la sanction du public sera possible dès le 1er juillet 2023 avec la liste noire de RESPECT8-3. CH.
- **Révision complète de la Loi sur l'égalité LEG** et élimination de toutes ses lacunes. Il y a déjà eu deux évaluations de la LEG et les recommandations des expert·e·s sont claires. Au Parlement d'agir sans tarder !
- **Retour au travail :** Il faut investir dans des mesures adéquates pour permettre aux femmes de retourner sur le marché du travail après une interruption de carrière provoquée par une conciliation impossible et pour mettre fin au sous-emploi de celles qui travaillent contre leur volonté de manière trop réduite.
- **Planification du travail :** Le travail doit pouvoir être mieux planifié à l'avance, aussi à temps partiel. La durée maximale de travail hebdomadaire doit dépendre du taux d'occupation pour que les travailleuses à temps partiel reçoivent aussi un supplément pour leurs heures supplémentaires.
- **Accès facilité aux tribunaux pour les victimes de discriminations** avec la création d'un organe de médiation ou Ombudsstelle de l'égalité, comme le demande la motion 22.3095 de Léonore Porchet, la vice-présidente de Travail.Suisse.